

# **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2014**

Le cinq décembre deux mil quatorze à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 27 novembre 2014.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Claude FOURNIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Christophe TOUCHET, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Michel MALFROY, Liliane ELY, Bruno LOUATRON, Guy de DURFORT, Laurence BATAILLE, Laurence GIRARD, Carole BOUTET, Nathalie LEC'HVIEN, Jérôme COUDREUSE, Violaine FORTIN.

Etait absent : Néant

Monsieur Claude FOURNIER est désigné secrétaire de séance.

Le procès-Verbal de la séance du 10 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité après avoir apporté la modification suivante, à la demande de Bruno LOUATRON : Rubrique « Questions diverses – 16<sup>ème</sup> point », le verbe « signale » est remplacé par le verbe « propose ».

Madame ELY souhaite revenir sur la question de la « Route de Bellevue » en indiquant qu'il serait difficilement acceptable de voir cette voie fermée et par conséquent « privatisée ». Monsieur le Maire confirme qu'il n'est pas envisagé de privatiser cette voie. Ce point occulté à l'origine de la réflexion nous apparaît aujourd'hui essentiel. Cette fermeture empêcherait de nombreux juignéens de se rendre librement de l'ouest à l'est de la commune (liaison bourg/Maupertuis-La Roche-Les Millepieds-La Godefrairie). Il précise que les problèmes de sécurité sont actuellement à l'étude et qu'il a rencontré avec les adjoints, M. LEC'HVIEN, technicien de voirie de la Communauté de Communes de Sablé, pour évoquer ces difficultés. La première action concrète consistera à disposer des radars pédagogiques de part et d'autre du hameau afin de mesurer la vitesse et le nombre de véhicules qui empruntent cette voie.

## **Décisions modificatives au budget Commune et subvention au service Assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre les décisions modificatives au budget de la commune :

### Dépenses de Fonctionnement

art.65738 – Subvention de fonctionnement à d'autres organismes ..... + 22.731  
art.023 – Virement à la section d'Investissement ..... - 12.500

### Recettes de Fonctionnement

art.7688 – Autres produits financiers ..... + 10.231

### Recettes d'Investissement

art.276358 – Créances sur d'autres groupements ..... + 12.500  
art.021 – Virement de la section de Fonctionnement ..... - 12.500

### Dépenses d'Investissement

art.1641 – Emprunts en Euros ..... + 2.600  
art.2313 – Constructions ..... - 2.600

Il propose également au Conseil Municipal de porter la subvention d'équilibre du budget de la commune au budget assainissement à 28.579 € (art.65738).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces décisions modificatives et autorise Monsieur le Maire à émettre les écritures correspondant à la subvention d'équilibre versé par le budget de la commune au service Assainissement.

### **Tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2015**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2015.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la salle des fêtes ainsi :

	<b>Utilisateurs de la commune</b>	<b>Utilisateurs extérieurs</b>
Salle du Haut	<b>50 €</b>	<b>100 €</b>
Salle Haut et Bas sans cuisine	<b>100 €</b>	<b>150 €</b>
Salle Haut et Bas avec cuisine	<b>120 €</b>	<b>180 €</b>

	<b><i>Vin d'honneur</i></b>
Salle du Haut	<b>35 €</b>
Salle du Bas	<b>50 €</b>

Le montant de la **caution** exigible à la réservation est maintenu à **300 €**.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de fixer le coût de l'**amende forfaitaire pour défaut de tri sélectif des ordures** à un montant de **150 €**, applicable aux locataires de la salle.

### **Utilisation de la salle des Roussets par les associations**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « Gymnastique pour tous » organise ses cours de zumba dans la salle privée des Roussets et que la commune s'était engagée à accompagner financièrement cette association dans le cas où cette activité serait déficitaire. Cet engagement avait été pris puisque la commune ne possédait pas de salle suffisamment grande pour accueillir ce cours. L'association ne sollicitera finalement pas d'aide puisque les 48 adhérents actuels lui permettent d'équilibrer son budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur une aide aux associations qui pourrait solliciter cette salle afin d'organiser des soirées jusqu'à 198 personnes (nombre de personnes autorisées aux Roussets). Le Conseil Municipal réaffirme son engagement à aider les associations en proie à des difficultés financières.

Monsieur le Maire indique également qu'il a proposé l'idée d'organiser la cérémonie des vœux dans la salle des Roussets. Il est convenu que la cérémonie des vœux, compte tenu de son caractère protocolaire et institutionnel, se déroulera dans une salle municipale. Il précise que cette cérémonie aura lieu le samedi 10 janvier 2015 à 18 heures à la salle des fêtes. Afin de la rendre attractive et moins conventionnelle, la formule évoluera mais ses contours restent à définir.

## Tarifs du cimetière pour l'année 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les tarifs du cimetière pour l'année 2015.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- Concession nouvelle de 15 ans de 2 m<sup>2</sup> ..... 110 €
- Renouvellement des concessions de 2 m<sup>2</sup> pour une durée de 10 ans ..... 70 €
- Cavurne trentenaire ..... 810 €
- Tarifs de dispersion dans le jardin du souvenir ..... 60 €

## Recensement de la population 2015 - Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le recensement de la population de la commune sera réalisé entre le 15 janvier et le 14 février 2015 et qu'il est nécessaire de recruter 3 agents recenseurs, la commune étant divisée en 3 districts.

Il précise qu'il convient de fixer la base de la rémunération de chacun des agents recenseurs et précise que la dotation forfaitaire perçue par la commune au titre de cette enquête de recensement 2015 s'élève à 2 677 €..

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide d'établir la rémunération des agents recenseurs sur les bases suivantes :

- Rémunération brute : 892,33 € (1/3 de la dotation forfaitaire)
- Indemnisation des frais kilométriques (sur la base des taux applicables à la fonction publique)
- Prise en charge des 2 demi-journées de formation : 70 € bruts

## Assainissement : Suivi agronomique de l'épandage des boues des stations et mise à jour du plan d'épandage

Monsieur le Maire donne la parole à M. BERGER, 4<sup>ème</sup> adjoint, qui explique qu'il a contacté les entreprises de la Nantaise des Eaux et de Veolia Environnement afin qu'il lui présente des offres pour le contrat de suivi agronomique de l'épandage des boues des stations de traitement d'une part, et la mise à jour du plan d'épandage consécutif à l'aménagement foncier lié à la LGV, d'autre part.

Ces offres s'établissent ainsi :

	NANTAISE DES EAUX	VEOLIA
Suivi agronomique des boues	1.735 € HT	1.780 € HT
Mise à jour du plan d'épandage	792,86 € HT	2.660 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les offres moins-disantes de la Nantaise des Eaux pour un montant de 1.735 € HT pour le suivi agronomique et 792,86 € HT pour la révision partielle du plan d'épandage. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire et/ou Monsieur BERGER, 4<sup>ème</sup> adjoint, à signer tous documents permettant actant ces décisions.

En outre, il est précisé que la société EIFFAGE sera sollicitée afin de prendre en charge cette révision générée par les travaux de la LGV et l'aménagement foncier qui en résulte.

## **Travaux d'assainissement**

Monsieur BERGER informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M. BURON de la société JOUSSE, chargée de la maintenance de nos installations d'assainissement, afin de définir les travaux à programmer en 2015. Le remplacement de la pompe de colatures doit être réalisé très vite car elle est hors d'usage. Un devis sera cependant demandé pour sa réparation. Des devis ont également été réalisés pour la pose d'une sonde Relox qui permet de commander le niveau d'oxygénation des boues en fonction des besoins et ainsi réaliser une économie d'électricité. Par ailleurs, une utilisation de l'eau extraite du clarificateur permettrait le nettoyage et le fonctionnement de la station principale et ainsi de ne plus consommer d'eau potable représentant une économie d'environ 2.000 € par an. Il sera également nécessaire de lancer un diagnostic des réseaux d'eaux usées afin d'établir les causes de l'arrivée importante d'eaux pluviales dans le réseau lors d'épisodes pluvieux (+50%). Il faudra également solutionner le problème du filtre à sable des Places qui se colmate. Les travaux à réaliser seront étudiés au cours du débat budgétaire pour l'année 2015.

Madame Laurence BATAILLE demande si le poste de relèvement de Port Etroit dispose d'une alarme. Cette question sera posée à M. CHYRA, directeur adjoint des services techniques de la Communauté de Communes de Sablé et chargée des dossiers de l'eau et de l'assainissement. Elle a la même interrogation sur le poste de refoulement du Port de Juigné qui, en cas de panne électrique, monterait en charge et les boues s'évacueraient à la rivière en amont du périmètre de protection de la prise d'eau de la Martinière. Elle souligne que la commune se doit de référencer l'ensemble de ses réseaux sur le répertoire national car ces données doivent être accessibles à tout maître d'ouvrage et entreprise devant réaliser des travaux sur le domaine communal. Elle insiste en précisant que les réseaux sur les plans de récolement doivent être repérés par des coordonnées x,y,z.

## **Convention pour l'occupation d'un terrain privé**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention à établir entre la Commune de Juigné-sur-Sarthe et la Société Immobilière du Plateau en vue de l'utilisation de la parcelle cadastrée section A n°375 sise « Le Jarrossay » appartenant à cette société, comme aire naturelle de stationnement pour les pêcheurs et les randonneurs. Il est précisé que cette mise à disposition par la SCI de Vrigné est consentie à titre gratuit et que la commune s'engage à conserver le caractère naturel de ce terrain en réalisant un simple accès carrossable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **Convention de jumelage**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Juigné-sur-Sarthe est jumelée à la ville grecque de Tsangarada. A ce titre, elle a confié l'organisation et l'animation de ce jumelage à l'association « Comité de Jumelage ». Il fait lecture de la convention établie entre la commune et le Comité de Jumelage qui précise les conditions de son fonctionnement et de ses interventions.

Après délibération et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **Rapport de la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges**

Monsieur le Maire rend compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges chargée de fixer les attributions de compensation à verser par la Communauté de

Communes de Sablé aux 17 communes qui la composent. Sur les 11.593.931 € attribués, la commune de Juigné perçoit 33 932 €.

## Désignation de délégués au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de siéger au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Déléguée titulaire : Mme Claire GUERINEAU

Déléguée suppléante : Mme Nathalie LEC'HVIEN

## Questions diverses

- ↪ Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner un bien concernant l'immeuble appartenant à M. et Mme RENOULT, sis « 1 rue Emile Chaudemanche » et pour lequel il a renoncé à son droit de préemption.
- ↪ La commission communale des Impôts Directs se réunira le samedi 20 décembre 2014 à 11 heures afin de se prononcer sur la situation d'un bien sans maître sis « 6 chemin de la Galerie ».
- ↪ Monsieur le Maire indique que M. CUSSOT a déposé le 3 décembre le dossier de permis de construire pour les travaux de restructuration de l'école tenant compte des dernières modifications qui lui avaient été demandées. Un rendez-vous est programmé le mercredi 21 janvier 2015 avec la directrice, l'architecte et la municipalité, afin de préciser les conditions de réalisation de ces travaux et en particulier d'accès au chantier.
- ↪ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SCTR du Château a reçu la distinction du label départemental « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe.
- ↪ Monsieur FOURNIER présente les rapports des données enregistrées par les radars pédagogiques installés rue du Clos Chauvin du 17 novembre au 4 décembre 2014. Ils avaient été configurés sans affichage de la vitesse :
  - 33, rue du Clos Chauvin
    - Véhicules entrants 1122 véhicules  
Vitesse moyenne : 31 km/h  
85% de véhicules entre 0 et 38 km/h  
Vitesse maximale : 56 km/h  
Excès de vitesse : 0%
    - Véhicules sortants 1374 véhicules  
Vitesse moyenne : 31 km/h  
85% de véhicules entre 0 et 39 km/h  
Vitesse maximale : 60 km/h  
Excès de vitesse : 0%
  - 19, rue du Clos Chauvin
    - Véhicules entrants 1006 véhicules  
Vitesse moyenne : 26 km/h  
85% de véhicules entre 0 et 30 km/h  
Vitesse maximale : 52 km/h  
Excès de vitesse : 0%

Véhicules sortants

1298 véhicules

Vitesse moyenne : 31 km/h

85% de véhicules entre 0 et 36 km/h

Vitesse maximale : 58 km/h

Excès de vitesse : 0%

- ↳ Monsieur FOURNIER annonce que l'entreprise ELEC'EAU a remplacé deux projecteurs du stade et remis en place les anciens projecteurs en état de marche. Il précise qu'il conviendra de programmer le remplacement de 2 projecteurs par un afin de rénover le parc vieillissant existant.
- ↳ Monsieur FOURNIER fait le point sur les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. La reprise de voirie a débuté et les candélabres et bornes lumineuses seront installés en début d'année 2015.
- ↳ Madame ELY rend compte de l'assemblée générale de l'association « Gymnastique pour tous ». Le bilan est positif avec le lancement réussi de la nouvelle activité de zumba qui compte actuellement 48 adhérents et permet à l'association d'équilibrer ses comptes.
- ↳ Monsieur LOUATRON rend compte à son tour de l'assemblée générale de l'association Ans-Traces-Sites qui compte une quinzaine de membres. L'année 2014 a été marquée par l'exposition sur la guerre 39/45 qui fera l'objet d'une publication écrite. Cette exposition enrichie sera reconduite en mai 2015 à l'occasion de la célébration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1945.
- ↳ Madame GUERINEAU informe du lancement en 2015 du Plan Local de Santé par le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 05.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 9 janvier 2015 à 20 heures.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET

Jean-Luc BERGER

Liliane ELY

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE

Jean-Michel MALFROY

Carole BOUTET

Guy de DURFORT

Jérôme COUDREUSE

Violaine FORTIN

Nathalie LEC'HVIEN

Bruno LOUATRON